

DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS AU CANADA

Ce que les fournisseurs de soins primaires doivent savoir

Les conséquences de l'absence de dépistage chez les femmes admissibles sont claires : des cancers infiltrants qui pourraient être évités ne sont pas détectés assez tôt. En d'autres termes, le dépistage chez les femmes admissibles peut sauver des vies.

Le rapport du Partenariat canadien contre le cancer intitulé *Dépistage du cancer du col de l'utérus au Canada* (2016) se penche sur un ensemble d'indicateurs de la qualité du dépistage du cancer du col de l'utérus d'après des données provenant de la plupart des provinces et des territoires. Examinés dans leur ensemble, ces indicateurs dressent un bilan de la situation du dépistage du cancer du col de l'utérus au Canada.



En tout, 37 % des femmes ayant reçu un diagnostic de carcinome épidermoïde et 30 % de celles ayant reçu un diagnostic de carcinome non épidermoïde avaient subi leur dernier test Pap plus de

cinq ans avant de recevoir le diagnostic

ou n'avaient aucun antécédent de test Pap.



Dans l'ensemble des provinces et des territoires, le taux d'incidence du cancer infiltrant du col de l'utérus varie de

8,8 à 12,1 pour 100 000 femmes.

L'objectif de 5,5 cas pour 100 000 femmes pourrait être atteint d'ici 2037 si le taux de participation au dépistage était de 80 % et le taux de vaccination de 70 %.



Dans les provinces déclarantes, seulement de

19 à 31 %

des femmes qui avaient obtenu un résultat de test Pap de haut grade ont subi une colposcopie de suivi au cours des six semaines suivant la date du rapport du test. L'objectif est d'atteindre un taux de 90 %.



Jusqu'à

30 %

des femmes admissibles n'ont pas subi de dépistage du cancer du col de l'utérus.



De nouvelles lignes directrices publiées en 2013 ne recommandent pas le dépistage chez les femmes âgées de 18 à 20 ans. Entre 2010 et 2013, de

49 à 90 %

des femmes de ce groupe d'âge ont subi un test Pap.



Les taux d'acceptation de la vaccination contre le VPH varient dans l'ensemble du pays de

66 à 94 %

(pour 2 des 2 ou 3 doses recommandées, selon la province).



Le pourcentage de femmes admissibles ayant subi au moins un test Pap au cours d'une période de trois ans était le plus faible chez les femmes âgées de 60 à 69 ans, soit

63,7 %

(pourcentage corrigé pour tenir compte des antécédents d'hystérectomie).

Argumentation en défaveur du dépistage chez les jeunes femmes

Il n'y a aucun avantage établi au dépistage chez les jeunes femmes, et un trop grand nombre d'entre elles en subissent un inutilement.

Le cancer du col de l'utérus est extrêmement rare chez les femmes âgées de 20 ans ou moins, et presque toutes les anomalies de faible grade chez ces femmes régressent dans les 36 mois.

En retardant le dépistage à la mi-vingtaine, les lésions passagères et réversibles associées au VPH ont le temps de régresser tandis que les lésions plus importantes qui nécessitent une intervention peuvent être détectées plus tard sans que l'incidence du cancer augmente. Par ailleurs, l'anxiété créée par l'annonce de la présence d'une lésion précancéreuse, associée aux effets indésirables de traitements comme la technique d'excision électrochirurgicale à l'anse (LEEP), est malsaine. Le dépistage chez ces jeunes femmes représente également chaque année un coût de l'ordre de millions de dollars (estimé à 57,5 millions en 2012).

Il importe de noter que presque toutes les provinces et tous les territoires recommandent actuellement de ne pas procéder au dépistage dans ce groupe d'âge, et que le Groupe d'étude canadien sur les soins de santé préventifs déconseille fortement le dépistage (sur la base de données probantes d'excellente qualité) chez les femmes âgées de moins de 20 ans.

La vaccination contre le VPH joue un rôle clé dans la lutte contre le cancer et elle permettra de protéger davantage les femmes contre le cancer du col de l'utérus tout en en réduisant l'incidence en vue d'atteindre l'objectif fixé pour 2037 de 5,5 cas pour 100 000 femmes.

Le Groupe d'étude canadien sur les soins de santé préventifs recommande de se conformer aux lignes directrices suivantes concernant le dépistage du cancer du col de l'utérus chez les femmes :

Âge de début :	25 ans
Intervalle :	3 ans
Âge de fin :	70 ans, avec des antécédents de résultats de dépistage négatifs dans les 10 années précédentes (3 tests négatifs ou plus).

Que pouvez-vous faire?

- Vous jouez un rôle clé lorsqu'il s'agit d'informer les femmes des avantages et des inconvénients du dépistage du cancer du col de l'utérus et de favoriser la prise de décisions éclairées.
- Ne procédez pas au dépistage chez les femmes qui n'ont pas atteint l'âge recommandé.
- Si une femme présente un résultat de test Pap de haut grade, parlez-lui de l'importance de se présenter à son rendez-vous de suivi.
- Assurez-vous que les femmes admissibles âgées de 60 à 69 ans continuent de faire l'objet d'un dépistage.
- Si votre pratique vous amène à voir des adolescentes âgées de 9 à 14 ans, informez leurs parents de l'importance de la vaccination contre le VPH et des programmes de vaccination en milieu scolaire financés par les fonds publics auxquels elles peuvent accéder. Toutes les femmes de 26 ans ou moins devraient envisager de se faire vacciner, et les plus récentes lignes directrices au Canada proposent aussi d'envisager la vaccination chez celles qui ont dépassé cet âge. Dans certaines provinces, ce vaccin est également couvert pour les garçons.

Pour en savoir plus sur les lignes directrices du Groupe d'étude, consultez le site : canadiantaskforce.ca.

Il est possible que les lignes directrices de votre province ou de votre territoire en matière de dépistage soient légèrement plus détaillées que celles du Groupe d'étude. Communiquez avec le programme de dépistage du cancer du col de l'utérus de votre province ou de votre territoire pour en savoir plus sur ce sujet : http://www.vuesurlecancer.ca/prevention_et_depistage/programmes_de_depistage_au_canada/

À propos du rapport

Le rapport intitulé *Dépistage du cancer du col de l'utérus au Canada : surveillance et évaluation des indicateurs de qualité* (consultable sur le site vuesurlecancer.ca/depistage_du_cancer_du_col_de_luterus) est le troisième rapport sur ce thème publié par le Partenariat canadien contre le cancer. Il comprend des données recueillies auprès de la plupart des provinces et des territoires entre 2011 et 2013, ainsi qu'une section spéciale traitant des inconvénients du dépistage chez les femmes âgées de 18 à 20 ans.

À propos du Partenariat canadien contre le cancer

Le Partenariat canadien contre le cancer a été créé en 2007 par le gouvernement fédéral avec l'aide financière de Santé Canada. Depuis cette date, le mandat principal du Partenariat a été de concrétiser la stratégie canadienne de lutte contre le cancer et d'en assurer le succès par l'apport de changements coordonnés à l'échelle du système visant tous les aspects des soins contre le cancer — soit la prévention, le traitement, la survie et les soins palliatifs.

